

NOUVEAU

SURVEILLANT-E DE NUIT

EN SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET
SANITAIRE

REF : FC2103

Modalités pédagogiques :

- Approches théoriques et pratiques,
- Mises en situation professionnelle,
- Accompagnement individualisé,
- Formation associant présentiel et distanciel

Taux de réussite en 2020 : 100 %

Taux de débouchés en 2020 : 100 %

NB : Pour exercer, le professionnel devra être en mesure de présenter un extrait de casier vierge. Pour plus de précision contacter le secrétariat.



INSTITUT MEDITERRANÉEN DE
FORMATION ET RECHERCHE
EN TRAVAIL SOCIAL

www.imf.asso.fr

3 SITES DE FORMATION

MARSEILLE • ARLES • AVIGNON

SIÈGE SOCIAL

IMF - 50, rue de Village CS 20109
13294 Marseille Cedex

TÉL : 33 (0)4 91 24 61 10

MAIL : imfinfos@imf.asso.fr

- En 2003 la fonction de surveillant.e de nuit qualifié est reconnue et formalisée par l'avenant 284 à la convention collective des Etablissements et services pour personnes inadaptées et handicapées . Avenant qui prévoit l'obligation de suivre une formation reconnue par la CPNE -FP
- Par délibération du 11 Mars 2020 le CQP. Surveillant.e de nuit en ESMS est inscrit au RNCP au niveau 3

PROGRAMME

Nombre d'heures de formation	BLOCS DE COMPETENCE	COMPETENCES
56 heures	Bloc 1 : Sécurité des personnes et des biens	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer la sécurité des personnes et des biens au sein d'établissements d'hébergement collectif, en habitat inclusif ou au domicile des personnes accompagnées ○ Intervenir dans la prévention et la gestion des incidents ou accidents dans la limite de ses responsabilités
77 heures	Bloc 2 : Accompagnement des personnes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer l'accompagnement des personnes ○ Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service
49 heures	Bloc 3 : Participation à l'équipe professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ○ Se positionner comme professionnel.le de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre participe à l'équipe pluri-professionnelle ○ Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuyant pour cela sur les outils de communication des ESSMS
35 heures	Bloc 4 : Spécificité du travail de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Repérer et gérer en autonomie les incidences de la nuit sur les personnes accompagnées, ○ Repérer et gérer le fonctionnement de l'organisation, sa mission et sa santé

Nombre d'heures de formation :

- Formation théorique : 210 h et 35 h d'accompagnement à la certification soit 245 heures - 35 jours réparties sur 11 mois
- Formation pratique avec des fonctions de SN : sur le lieu d'emploi ou dans le cadre d'un stage (minimum 210h dont une semaine en journée)

Possibilités de parcours partiel (cf tableau des dispenses)
Blocs 2 et 3 communs aux Maîtres-SES de maison

Les épreuves de certification : Chaque bloc est évalué et certifié séparément

- Bloc 1 en fin de 1er semestre : validation du SST et de l'EPI EET mise en situation professionnelle - réalisation des rondes
- Bloc 2. : Validation (dernier trimestre de formation) : avec présentation d'un écrit synthétique et d'un entretien oral
- Bloc 3 : Validation en fin de formation avec présentation d'une fiche synthétique présentant le lieu de formation pratique et un dossier de preuves professionnelle et un entretien oral
- Bloc 4 : Analyse d'une étude de cas et échange avec le jury